ACADÉMIE
DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône

Division des personnels
enseignants du 1er degré
Bureau DPE 1
Mobilités et actes collectifs
2026-2027
Affaire suivie par :
Morgane GALVAN
Mél : permut-ineatexeat69@ac-lyon.fr
21 rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex 07

À Lyon, le 2 novembre 2026

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré public du département du Rhône

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'école

S/C

Mesdames les Inspectrices et
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

....

Objet : Mobilité interdépartementale 2027 des enseignants du 1er degré du Rhône

Références :
Lignes directrices de gestion ministérielle en matière de mobilité du 22 Octobre 2024 parues au Bulletin Officiel n°39 de l'éducation nationale du 16 Octobre 2025 (LDG MEN)
Note de service mobilité des personnels enseignants du 1ère degré – rentrée scolaire 2027, du 22 octobre 2024 parue au bulletin officiel de l'éducation nationale n°39 du 29 octobre 2026 (NDS)

Annexe 1 : Calendrier détaillé du mouvement interdépartemental au titre de l'année 2027
Annexe 2 : Calendrier détaillé du mouvement POP (postes à profil) au titre de l'année 2027
Annexe 3 : Relative aux pièces justificatives

Mouvement Interdépartemental 2027

Les enseignants titulaires du premier degré souhaitant changer de département peuvent participer au mouvement interdépartemental. Cette procédure est organisée de manière identique sur l'ensemble du territoire national.

⚠ **Les enseignants reconnus inaptes à l'exercice des fonctions d'enseignement ne sont pas éligibles au mouvement interdépartemental.**

Modalités de participation

La participation au mouvement se fait :

- via **SIAM** pour le mouvement interdépartemental,
- via **COLIBRIS** pour les candidatures sur **postes POP**.

Les enseignants participant au mouvement interdépartemental doivent impérativement déposé leur **accusé de réception (AR)** de demande de changement de département **au plus tard le jeudi 10 décembre 2026** dans le colibris dédié (https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/dpe69-depot-de-l-accuse-de-reception-et-demande-de-bonification-mouvement-inter/)

À défaut de réception de cet accusé dans les délais, la demande de mutation sera automatiquement annulée.

L'accompagnement est assuré :

- par **courriel** : permut-ineatexeat69@ac-lyon.fr
- par **téléphone** via la plateforme « Info Mobilité » : 01 55 55 44 44 (ouverte du lundi au vendredi de 9h à 18h30 à partir du mardi 3 novembre 2026 jusqu'au mercredi 25 novembre 2026).

Bonifications

Les participants peuvent demander certaines bonifications, à condition de fournir les justificatifs nécessaires :

• Bonification familiale :

La situation ouvrant droit à bonification doit être justifiée **chaque année** au moyen des pièces justificatives mentionnées à l'annexe 1 du Bulletin officiel relatif au mouvement interdépartemental (reprise ici en annexe 3).

La demande de bonification ne pourra être instruite que si l'ensemble des pièces justificatives requises est transmis de manière complète et exclusivement via le formulaire COLIBRIS départemental.

Bonification exceptionnelle au titre du handicap (800 points) :

La demande de bonification exceptionnelle doit être adressée au médecin du travail et, parallèlement, être signalée via le formulaire COLIBRIS départemental.
La demande adressée au médecin doit être transmise à l'adresse suivante : medecin@ac-lyon.fr.

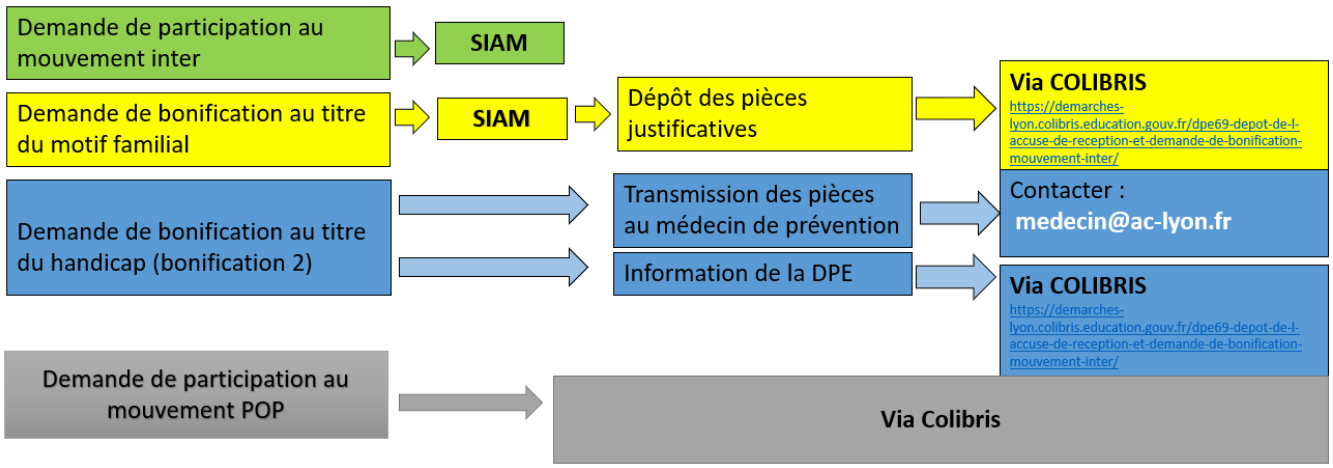
> ⚠ **Seul un avis exceptionnel permet l'attribution de la bonification de 800 points.**

Bonification spécifique pour les postes POP

Les enseignants recrutés sur un **poste à profil (POP)** pour une durée minimale de **trois ans** peuvent bénéficier :

- d'une **bonification de 27 points** lors de leur participation au mouvement interdépartemental,
- d'un **retour automatique dans leur département d'origine**, si une demande est formulée à l'issue de ces trois années.

Le schéma ci-dessous rappelle les modalités :



L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale

Arnaud LECLERC

Bureau DPE1 – mobilité et actes collectifs
Mél : permut-ineatexeat69@ac-lyon.fr
21 rue Jaboulay, 69309 Lyon Cedex 07

Annexe 1

Calendrier détaillé du mouvement interdépartemental au titre de l'année 2027

Calendrier Mouvement Inter	
Ouverture de la plateforme Info mobilité ministérielle 1er degré	**Mardi 03 novembre 2026**
Ouverture de SIAM pour la formulation des vœux de mobilité du mouvement inter	**Mercredi 04 novembre 2026 - 12h00** *(heure de Paris)*
Ouverture du Colibris départemental et dépôt des justificatifs en cas de bonification	**Mercredi 25 novembre 2026**
Fermeture de SIAM pour la formulation des vœux de mobilité mouvement Inter et de la plateforme Info mobilité : 01 55 55 44 44 (de 9h00 à 18h30 du lundi au vendredi)	**Mercredi 25 novembre 2026** *(midi heure de Paris)*
Transmission des confirmations des demandes de changement de département (AR)	**A compter du jeudi 26 novembre 2026**
Date limite envoi des justificatifs (bonification familiale, CIMM, handicap) et retour des AR par les enseignants	**Jeudi 10 décembre 2026**
L'absence de transmission de l'AR à la date du jeudi 10 décembre 2026 entrainera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement du candidat	
Date limite pour les demandes tardives (changement de situation professionnelle ou familiale) et modification de la demande de mutation	**Lundi 11 janvier 2027**
Affichage des barèmes dans SIAM pour vérification par les enseignants	**Mercredi 13 janvier 2027**
Phase de sécurisation et examen des demandes de correction de barème	**Du mercredi 13 janvier 2027 au mercredi 27 janvier 2027**
Date limite de réception des demandes d'annulation de participation	**Mardi 02 février 2027**
Arrêt définitif des barèmes	**Mercredi 03 février 2027**
Résultats du mouvement Interdépartemental 2024	**Mercredi 10 mars 2027**

Annexe 2

Calendrier détaillé du mouvement POP (postes à profil) au titre de l'année 2027

Calendrier Mouvement POP	
Ouverture de la plateforme Info mobilité ministérielle 1er degré : 01 55 55 44 44 (de 9h00 à 18h30 du lundi au vendredi)	**Mardi 03 novembre 2026**
Saisie des vœux par les candidats dans Colibris	**Du mercredi 04 novembre 2026** *(midi heure de Paris)* **au mercredi 25 novembre 2026** *(midi heure de Paris)*
Date limite de candidature dans Colibris et fermeture de la plateforme Info mobilité	**Mercredi 25 novembre 2026- 12h** *(heure de Paris)*
Instruction des dossiers de candidature, organisation des entretiens avec les candidats	**Du lundi 30 novembre 2026 au mardi 19 janvier 2027**
Date lilite de classement des agents sur les postes par les DSDEN	**Mardi 26 janvier 2027**
Date limite d'annulation de vœux POP pour les agents	**Jusqu'au 21 janvier 2027**
Résultats du mouvement POP	**Mercredi 17 février 2027**